

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne

**MAIRIE DE BANEUIL**  
**66 RUE DU CHATEAU**  
**24150 BANEUIL**

Dossier suivi par : Xavier ARNOLD

Objet : demande de permis de construire

A Périgueux, le 19/07/2022

numéro : pc02322d0006

demandeur :

adresse du projet : 700 ROUTE DE BERGERAC AMENAGEMENT  
PARC PHOTOVOLTAIQUE 24150 BANEUIL

M. DECLAS BENJAMIN EDF ENR SASU  
150 ALLEE DES NOISETIERS  
69760 LIMONEST

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 19/05/2022

reçu au service le : 23/05/2022

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

**Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.**

L'architecte des Bâtiments de France



Xavier ARNOLD

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.